



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du mercredi 29 mai 2024

Date de la convocation : 24/05/2024

Membres en exercice :

15

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Philippe BOTALLA, Dorothee DUPONT, Aurélie DURAND, René SAMUEL, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMMAIN, Odile MARTIN, Farid RAHMOUN, Joëlle BLANCHARD, Marylise BERG-NICOLAS

Représenté(s) : Gisèle JOSEPH représentée par Frédéric DAUPHIN

Absent(s) : Sabine PTASZYNSKI, Stéphanie MICHOT

Secrétaire de séance : Patricia VILLEMMAIN

DE_2024_023 - Objet : Adoption du procès-verbal du 08 avril 2024

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 08 avril 2024.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 03 juin 2024

Patricia VILLEMMAIN

Frédéric DAUPHIN



Date de transmission de l'acte: 03/06/2024
Date de réception de l'AR: 03/06/2024
004-210401451-DE_2024_023-DE
A G E D I

1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03/06/2024
et publié ou notifié
le 04/06/2024

